

Traduction non officielle générée par l'IA

« Une année après le communiqué de la Présidence de la République : les droits et la dignité pour tous les êtres humains »

Le 21 février 2024 marque une année depuis la publication du communiqué de la Présidence de la République à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité nationale sur la situation des migrants, dans lequel leur présence a été qualifiée de « plan criminel organisé depuis le début de ce siècle pour changer la composition démographique de la Tunisie [1] ». La Présidence continue à défendre cette lecture raciste et refuse de retirer ce passage du communiqué publié sur ses plateformes officielles [2].

Ce discours, et les pratiques qui ont suivi, ont visé exclusivement les migrants noirs. Même les réfugiés et les demandeurs d'asile (protégés par la Convention de Genève de 1952 et son Protocole de 1967), ainsi que les étudiants, travailleurs migrants en situation régulière, enfants non accompagnés et femmes, n'ont pas échappé aux violations. Les migrants ont été stigmatisés, criminalisés, et présentés comme une menace.

Aujourd'hui, le coût politique et moral de ce discours apparaît de manière évidente. Les autorités tunisiennes sont devenues un symbole de politiques discriminatoires à l'encontre des migrants, rejoignant ainsi les politiques d'extrême droite en Europe qui attisent la peur des migrants, et qui ont utilisé la politique tunisienne comme prétexte pour accentuer les violations des droits des migrants tunisiens en Europe, allant jusqu'à les harceler et les expulser.

L'État tunisien a mobilisé un arsenal juridique discriminatoire, pourtant dépassé par les évolutions du droit, pour empêcher les migrants d'accéder au logement, à la mobilité, au travail et aux services humanitaires. Les institutions ont été instrumentalisées pour isoler davantage des populations marginalisées, les rendant plus vulnérables aux réseaux de trafic et de traite d'êtres humains. Les forêts d'oliviers à Sfax, les déserts aux frontières libyenne et algérienne, témoignent de l'ampleur de la tragédie humaine. Des réfugiés se rassemblent autour des locaux des organisations onusiennes à La Goulette et à Zarzis, à la recherche de protection, privés de services humanitaires et exposés à des conditions climatiques extrêmes.

Les campagnes racistes de diabolisation des migrants se poursuivent, les présentant comme une menace sécuritaire, sanitaire et existentielle, justifiant ainsi leur expulsion et leur privation de droits fondamentaux. Un tel discours haineux ne saurait être considéré comme une simple opinion ou expression libre : il constitue un crime selon la loi n° 50 relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Les politiques de haine et de discrimination en Tunisie convergent aujourd'hui avec celles de l'extrême droite européenne, faisant des migrants les principales victimes, qu'ils soient tunisiens en Europe ou subsahariens en Tunisie. Nous réitérons notre appel à la suppression de ce communiqué de toutes les plateformes officielles de la Présidence de la République et à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin au discours raciste et haineux dans le pays, protéger les migrants contre les violences, enquêter sur les exactions rapportées, et garantir l'accès à la justice pour les victimes. Le statut administratif d'une personne ne doit en aucun cas faire obstacle à ses droits fondamentaux. Nous appelons à une réponse fondée sur les droits humains,

en commençant par une régularisation administrative globale des travailleurs migrants en Tunisie.

Enfin, nous réaffirmons notre engagement, aux côtés de toutes les forces militantes en Tunisie et en Afrique, à œuvrer pour une stratégie opposée aux politiques migratoires de l'Union européenne, que celle-ci tente d'imposer aux pays du Sud. Ces politiques sont fondamentalement opposées aux visions progressistes et anti-racistes. Nous militons pour la libération complète de l'Afrique, dont les peuples luttent encore pour une véritable indépendance et pour leur dignité. Nous œuvrons pour l'élimination de toutes les formes de discrimination, en particulier celles fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou les opinions politiques.

Droits pour toutes et tous
Dignité pour les migrant-e-s

Organisations signataires :

- La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
- Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux
- L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates
- Association Beity
- L'Association Tunisienne pour les Droits et les Libertés
- Smart Africa
- L'Association Lina Ben Mhenni
- Le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
- Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives
- Avocats Sans Frontières
- Al Bawsala
- L'Association Tunisienne de Défense des Libertés Individuelles
- Association Massarib
- Association Nachaz
- Coalition Tunisienne pour l'Abolition de la Peine de Mort
- L'Organisation Tunisienne Contre la Torture
- Minority Rights Group International
- L'Association Tunisienne pour la Justice et l'Égalité – Damj
- L'Organisation Mondiale Contre la Torture